

GESTION DISCRÉTIONNAIRE

Benchmarks en USD

28/06/2024



BNP PARIBAS
WEALTH MANAGEMENT

La banque
d'un monde
qui change

Introduction

La nouvelle réglementation européenne dite « MiFID II »¹ vise à renforcer la protection des investisseurs. Afin de répondre aux exigences de cette réglementation et de vous fournir une information juste et transparente sur la performance de votre mandat, nous avons identifié un benchmark² pertinent basé sur le profil de votre mandat de gestion.

Le tableau de performances des indices (voir page 4) vous permettra de mesurer et comparer votre performance par rapport au marché en toute transparence.



Votre banquier privé est à votre disposition pour toute question.

¹Plus d'information à propos de MiFID II sur <https://www.bgl.lu/fr/banque/pages/particuliers/particuliers/mon-epargne-et-mes-placements/mifid-ii.htm>

²Voir définition en page 5

Répartition type d'un portefeuille

Le benchmark basé sur le profil de votre mandat de gestion est composé de différents indices. Pour retrouver sa composition, veuillez consulter le tableau ci-dessous :

Indices	Mandat obligataire	Mandats profilés: Fonds, Fonds SRI, Lignes directes			Mandats actions		Mandats flexibles			Mandat alternatif
	Bonds	Conservateur	Équilibré	Dynamique	Equity	Equity Premium	Flexible 30	Flexible 60	Flexible 100	Alternative Alti Select
Cash										
FTSE 1 Month US Euro Eurodeposit LCL	10,0%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%		70,0%	40,0%		
Obligations										
Barclays US Corporate TR	54,0%	36,0%	18,0%	9,0%						
Barclays US Government 3-10y TR	36,0%	24,0%	12,0%	6,0%						
Actions										
Stoxx Europe 600		3,0%	7,0%	10,0%	14,0%					
S&P 500		13,0%	32,0%	41,0%	61,0%	100,0%	30,0%	60,0%	100,0%	
Topix 100		1,0%	3,0%	4,0%	5,0%					
MSCI Emerging Markets		3,0%	8,0%	10,0%	15,0%					
Alternatif										
HFRX Global Hedge Funds		15,0%	15,0%	15,0%						

Performances des indices

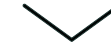
	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Cash										
FTSE 1 Month US Eurodeposit LCL	5,30%	5,28%	1,79%	0,06%	0,50%	2,25%	0,41%	0,20%	0,11%	0,04%
Obligations										
Barclays US Corporate TR	4,22%	7,29%	-9,40%	-1,00%	7,47%	0,39%	1,14%	1,75%	2,01%	1,57%
Barclays US Government 3-10y TR	1,26%	4,27%	-10,50%	-2,49%	7,67%	6,43%	1,35%	1,57%	1,21%	1,77%
Actions										
Stoxx Europe 600	1,76%	19,62%	-15,94%	16,34%	6,70%	24,35%	-17,35%	22,74%	-4,10%	-4,10%
S&P 500	24,50%	25,67%	-18,51%	28,16%	17,75%	30,70%	-6,24%	19,42%	9,54%	-0,73%
Topix 100	7,57%	18,85%	-14,60%	0,74%	12,84%	19,31%	-14,71%	20,97%	1,02%	6,66%
MSCI Emerging Markets	7,50%	9,83%	-20,09%	-2,54%	18,31%	18,42%	-16,64%	34,35%	8,58%	-16,58%
Alternatif										
HFRX Global Hedge Funds	5,27%	3,10%	-4,41%	3,65%	6,81%	8,62%	-6,72%	5,99%	2,50%	-3,64%

Source : BNP Paribas Wealth Management

Les performances sont exprimées dans la devise de référence du benchmark.

Les indices utilisés à partir du 01/01/2019 intègrent les dividendes.

Qu'est-ce qu'un benchmark ?



Le Benchmark est une référence permettant d'effectuer des comparaisons. Il permet de mesurer la performance d'un mandat ou d'un titre, et de l'évaluer par rapport à cette référence. Les indices boursiers sont par exemple des benchmarks. Ainsi, pour mesurer la performance d'un titre coté sur le Stoxx Europe 600, on compare son évolution sur une période donnée, par rapport à l'indice.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Cette documentation est produite par le Groupe BNP Paribas et/ou (l'une de) ses entités (ci-après la « Banque »). Elle est à l'usage exclusif de la personne à laquelle elle aura été remise, que ce soit directement ou au titre d'un pouvoir de représentation. Cette documentation ne devra pas être distribuée, publiée ou reproduite en totalité ou en partie, par son ou ses destinataire(s). Cette documentation est une communication publicitaire. Ce document, fourni seulement à titre d'information, ne constitue en aucun cas une offre, un démarchage commercial ou une sollicitation de quelque nature que ce soit, en particulier dans un Etat ou une juridiction dans lequel/laquelle un(e) tel(le) offre, démarchage ou sollicitation n'est pas autorisé(e), ou auprès de personnes envers lesquelles un(e) tel(le) offre, démarchage ou sollicitation, est illégal(e) en fonction du domicile et/ou de la nationalité de celles-ci. Ce document ou une partie de ce document ne saurait constituer la base d'aucun contrat ou engagement et ne doit en aucune circonstance être considéré, dans quelque juridiction que ce soit, comme un prospectus ou une partie d'un prospectus, une offre, une sollicitation ou un appel au public pour des placements collectifs de capitaux, des produits structurés ou autres. Ce document a par conséquent une portée générale et ne constitue pas, vis-à-vis d'une personne en particulier, un conseil ou une recommandation personnalisée d'acheter, de vendre ou de détenir une valeur mobilière ou autre, ou d'effectuer, ou pas, une transaction quelconque. **L'investisseur peut obtenir la documentation légale de l'instrument financier en question auprès de son chargé de relation.**

Dès lors que cette documentation présente de manière synthétique un produit ou une gamme d'instruments ou de services financiers, chaque investisseur potentiel est invité à se référer à et à examiner attentivement l'ensemble de la documentation relative à l'instrument/service financier considéré par ses soins et, le cas échéant, à poser toute question en lien avec l'instrument/service financier à un représentant autorisé de la Banque, de sorte à avoir une vision complète des caractéristiques et des risques potentiels du produit ou du service envisagé. Tout instrument/service financier présente un risque, en général en corrélation avec la performance ou le rendement espéré : il appartient à l'investisseur de s'assurer qu'il peut et veut supporter ce risque. L'investisseur potentiel est fortement invité à prendre connaissance et à comprendre, si ce n'est fait, les risques de chaque instrument ou service financier par lequel il est intéressé. L'investisseur doit s'assurer qu'il a une connaissance, une compréhension et une expérience suffisante de ces risques pour procéder à sa propre analyse détaillée de tous les aspects de la transaction envisagée ou du service considéré.

L'investisseur ne devra en aucun cas considérer ce document comme un document comportant des conseils d'ordre juridique ou fiscal. Chaque investisseur est invité à consulter ses propres conseillers externes en matière juridique, fiscale ou autre afin d'apprécier sous sa seule responsabilité l'opportunité d'investir dans l'un ou l'autre des instruments financiers décrits dans ce document. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que le traitement fiscal qui

sera appliqué à son investissement dans l'instrument financier décrit dans le présent document dépend de sa situation fiscale personnelle et sera susceptible d'évoluer durant la durée d'exécution du produit finalement choisi. Certains changements d'ordre juridique, fiscal ou réglementaire peuvent intervenir durant la période d'exécution d'un instrument/service financier et avoir également des conséquences défavorables sur la performance de l'investissement ou modifier voire même altérer sensiblement l'intérêt juridique, économique et fiscal de l'instrument/service financier pour l'investisseur.

Si ce document illustre des simulations/des performances et des rendements potentiels de l'instrument ou service financier à partir des données de marché dans les années récentes, il est rappelé que les performances ou rendements passés ne préjugent en aucun cas des résultats futurs. Sauf si cela est spécifiquement mentionné par écrit, par exemple dans le cas de certains produits structurés, ce document n'entend pas donner de garantie de quelque nature que ce soit concernant le capital investi (s'agissant tant de sa préservation que de sa récupération) et/ou le rendement financier et/ou la performance d'un investissement dans tout instrument ou service financier qui y est décrit. De même, aucune des informations fournies ne peut être interprétée comme pouvant constituer une telle garantie. Cela signifie qu'en cas de survenance d'événements défavorables, l'investisseur pourrait subir des pertes substantielles, voire perdre l'intégralité du capital investi, ou plus en cas de « leverage ».

INFORMATIONS IMPORTANTES

Les informations, opinions et estimations figurant dans le présent document sont susceptibles d'évolutions postérieurement à la remise de ce dernier et la Banque n'effectue pas de suivi dans le temps des éventuelles recommandations générales données ni ne transmettra une information subséquente liée. Bien que ces informations, opinions et estimations proviennent de sources que la Banque estime fiables, cette dernière ne donne aucune assurance ou garantie, expresse ou implicite, ni ne saurait accepter aucune responsabilité, quant à l'exhaustivité, la fiabilité ou l'exactitude des informations y figurant. La responsabilité de la Banque ou d'une personne quelconque lui étant affiliée ne pourra pas être recherchée pour toute information incorrecte, incomplète ou absente, ou au titre de pertes prétendues résulter directement ou indirectement de l'utilisation des informations fournies ou recommandations générales faites dans ce document.

L'investisseur accepte que la Banque ou le groupe auquel elle appartient ou ses employés/administrateurs puisse/puissent détenir ou avoir détenu des positions ou des intérêts dans les instruments financiers mentionnés ou a pu agir comme « market maker » pour ces instruments financiers. L'investisseur accepte que la Banque ou le groupe auquel elle appartient ou ses employés/administrateurs puisse/puissent avoir des liens avec les entreprises concernées et/ou leurs administrateurs et leur fournir divers services, y compris être membre de leurs conseils d'administration. Par ailleurs, certains instruments ou services financiers impliquent des fonds multi-gestion. A cet égard, il est en outre rappelé

qu'investir dans de tels fonds plutôt que directement dans les fonds sous-jacents et/ou instruments financiers dans lesquels ceux-ci investissent génère ou peut générer des frais supplémentaires à la charge de l'investisseur.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'en cas de conclusion de transactions sur instruments financiers, les services fournis par la Banque font l'objet de frais ou commissions qui seront facturés à l'investisseur en application des tarifs en vigueur, lesquels sont, conformément aux Conditions Générales de la Banque en vigueur, susceptibles d'être modifiés pendant la durée de l'investissement. A cet effet, l'investisseur est invité à se référer aux conditions tarifaires de la Banque.

Informations importantes concernant les produits structurés : La Banque ne fournit aux destinataires de ce document ni de conseil en investissement, ni de recommandation. La Banque ne s'assurera pas de l'adéquation de l'information donnée, ou de l'instrument ou service financier offert ou décrit aux présentes, aux objectifs de placement, à la situation patrimoniale et à l'appétence aux risques de l'investisseur potentiel. Ce dernier doit donc disposer d'une connaissance suffisante des instruments financiers utilisés et des marchés liés à l'instrument financier ou sur lesquels le service financier considéré investira ou pourra investir afin d'en appréhender les risques. Par ailleurs, excepté dans le cadre d'offre au public ou si indiqué autrement clairement par écrit, ce document n'a fait et ne fera l'objet d'aucune approbation par quelque autorité et dans quelque

juridiction que ce soit. Excepté dans le cadre d'offre au public, ni la Banque, ni aucune autre entité n'a entrepris ou n'entreprendra de démarche, dans quelque juridiction que ce soit où une telle démarche serait requise, en vue de pouvoir offrir au public les instruments financiers auxquels ce document se rapporte. **Le présent document ne constitue qu'un résumé du contenu de la documentation juridique. Le présent document ne constitue pas un prospectus au sens de la législation applicable aux offres publiques et/ou aux admissions d'instruments de placement à la négociation.** En cas d'offre au public, le prospectus est disponible gratuitement auprès de la Banque. Ces instruments financiers peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes en vertu de la réglementation nationale applicable à ces personnes. Il incombe aux personnes qui souhaitent investir dans ces produits structurés de s'assurer qu'elles sont autorisées à le faire. Ces instruments financiers ne sont pas destinés à être distribués aux Etats-Unis et/ou à des ressortissants américains ou dans des pays où la commercialisation de valeurs mobilières n'est pas autorisée. Ce document n'est pas, et ne constitue pas, une offre de titres aux Etats-Unis, et les titres ne sont pas enregistrés conformément à la réglementation applicable telle que modifiée (U.S. Securities Act de 1933 et U.S. Securities Exchange Act de 1934).

INFORMATIONS IMPORTANTES

Luxembourg : Cette documentation est communiquée par BGL BNP Paribas Société Anonyme, 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg. **Dans l'hypothèse où ce document constitue une recommandation**, ce document n'a pas été élaboré conformément aux dispositions légales et réglementaires relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements ; on ne peut en conséquence s'y référer pour une explication objective des sujets qui y sont traités. Il en résulte également que BGL BNP Paribas SA n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements. **Dans l'hypothèse où ce document est présenté dans le cadre d'un mandat de conseil**, ce document constitue une recommandation générale d'acheter ou de détenir une valeur mobilière ou autre ou d'effectuer, ou pas, une transaction quelconque. Une décision d'investir dans ce(s) produit(s) ne peut être prise sur la seule base de ce document et ne devrait être prise qu'après une analyse prudente de tous ses caractéristiques et des risques qui y sont liés (**tels que décrits dans le Panorama de l'investisseur et/ou, le cas échéant, dans le prospectus**). BGL BNP Paribas SA, en tant qu'établissement de crédit, est soumise à la réglementation et au contrôle de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg. ©BGL BNP Paribas SA - 2021

Suisse : Cette documentation est communiquée par BNP Paribas (Suisse) SA, Place de Hollande 2, 1204 Genève Suisse. **Dans l'hypothèse où ce document est présenté dans le cadre d'un mandat de conseil en placement**, ce document constitue une recommandation générale d'acheter ou de détenir une valeur mobilière ou autre ou d'effectuer, ou pas, une transaction quelconque. **L'investisseur est invité à prendre connaissance de la brochure de l'Association suisse des banquiers (ASB) intitulée « Risques inhérents au commerce d'instruments financiers »**. Il doit s'assurer qu'il a une connaissance, une compréhension et une expérience suffisante de ces risques pour procéder à sa propre analyse détaillée de tous les aspects de la transaction envisagée ou du service considéré. **Le présent document ne constitue pas un prospectus au sens des Annexes 1 à 6 OSFin**. BNP Paribas (Suisse) SA est réglementée en Suisse par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). ©BNP Paribas (Suisse) SA - 2021

{Do not print this document unless it is necessary, consider the environment}

Crédits Photos : © Getty Images

REJOIGNEZ-NOUS



wealthmanagement.bnpparibas



BNP PARIBAS
WEALTH MANAGEMENT

La banque
d'un monde
qui change